

Pays Fléchois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS FLECHOIS

SEANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE JEUDI 5 MARS à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de LA CHAPELLE D'ALIGNÉ, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNÉ, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Fabienne PEAN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Mickaël MOREAU-CHAUVIN, Sylviane DELHOMMEAU, Jean MUNSCH, Christine FRESNEAU, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 27/02/2026	Absents excusés :
Nbre de membres en exercice : 45	- M. KOUYATE (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)
Nbre de membres présents : 37	- Mme DUBOIS-GASNOT (pouvoir à Mme RACHET)
Nbre d'absents : 8	- Mme BOIGNE (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)
Nbre de pouvoirs : 4	- M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)
Nbre de votants : 41	- M. POIRRIER
	- Mme LECOMTE-DENIZET
	- M. MASLOH
	- Mme PAUMARD
Madame Françoise RACHET, Conseillère communautaire, est désignée secrétaire de séance	

DELIBERATION N° *DAG260305D005*

Objet : Fiscalité directe locale pour 2026 – Vote des taux

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que chaque année les taux de fiscalité locale doivent être présentés au conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De reconduire les taux 2025 pour l'année 2026, pour les impôts locaux soit :
 - 3,90 % sur le foncier bâti
 - 2,00 % sur le foncier non bâti
 - 25,88 % sur la cotisation foncière des entreprises
 - 10,13 % pour la taxe d'habitation

- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'état 1259.

Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

La secrétaire de séance,

La Présidente,

Françoise RACHET

Nadine GRELET-CERTENAIS